

Jeudi 7 mars 2024

Au vu de la carte de l'Etat des zones propices au développement de l'éolien en mer **La Région Bretagne, pour identifier les futurs parcs, prône la concertation avec son Parlement de la Mer, la Conférence Régionale Mer et Littoral**

Le Contexte : l'État a lancé fin 2023 le **débat public « la mer en débat »**, organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), qui doit aboutir à l'adoption, à l'automne par le Gouvernement, d'une **cartographie de l'éolien en mer à 10 ans et à horizon 2050**, puis au lancement d'appels d'offres. Dans ce cadre, l'Etat vient de présenter une carte des zones propices au développement de l'éolien en mer en façade Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO). Une carte qui n'a pas été travaillée avec les élus locaux et leur a été soumise seulement quelques heures avant sa publication.

La réaction de la Région : ce document ne doit pas constituer la carte définitive des futures implantations de parcs éoliens au large de nos côtes, mais simplement alimenter le débat en cours. Dans les semaines à venir, d'autres cartes seront versées au débat public, dont celle des **zones d'intérêts prioritaires pour la pêche professionnelle**. La concertation doit à présent réellement commencer, en confiance avec les acteurs locaux.

Pour **Loïg Chesnais-Girard**, Président de la Région Bretagne, « *la planification de l'éolien en mer doit être vue comme un projet maritime global, qui met au même niveau le développement des énergies marines, la pêche professionnelle et la protection de la biodiversité*. En ce sens, notre conférence régionale mer et littoral (CRML) aura à se prononcer sur les zones d'implantation des futurs parcs, afin de respecter les attentes des différents acteurs. Cette concertation est la condition fondamentale de l'acceptabilité des énergies marines renouvelables en Bretagne ».

Une **première contribution de la CRML**, co-présidé par le Président de Région, le Préfet maritime et le Préfet de Région, a été adoptée **fin 2023**, rappelant quelques principes clairs (même niveau d'importance accordé au développement de l'éolien en mer, à la pêche et à la biodiversité) et l'adaptation possible des infrastructures portuaires, à la hauteur des ambitions affichées. Cette contribution anticipe aussi les évolutions technologiques qui permettraient de s'affranchir des contraintes techniques actuelles. Il en va ainsi de l'éolien flottant, soutenu par la Région Bretagne et la filière, pour lequel d'importants **travaux ont déjà été réalisés sur le port de Brest**. Le respect de ces principes est une condition sine qua non du soutien de la Région à de futurs parcs éoliens en mer.

La publication de cette carte de potentialité invite donc à **clarifier certains points** :

- **la faisabilité du raccordement au réseau électrique terrestre** des futurs parcs éoliens en mer questionne. En l'état, le réseau de lignes 400 kV ne permet pas d'accueillir de nouveaux parcs en Bretagne Nord, alors même que son renforcement peut prendre près de 10 ans.
- au regard des implications pour la Bretagne d'une **hypothèse de parc dans la zone du plateau des « Roches Douvres »**, aujourd'hui intégrées à la façade « Manche Est Mer du Nord », une prise en considération des positions bretonnes est indispensable au regard de la **proximité des côtes bretonnes et des activités de pêche**. Cette zone pourrait donc être intégrée aux objectifs de la façade NAMO.

Si la Région Bretagne prend acte de la publication de cette carte, elle entend bien **conduire le processus de concertation avec tous les membres de la CRML**, comme s'y est engagé le Gouvernement, en confiance avec les acteurs locaux et au bénéfice d'une stratégie industrielle et portuaire basée sur l'éolien flottant en Bretagne.

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymery Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédon (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)